



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 13/10/2025
Reçu en préfecture le 13/10/2025
Publié le
ID : 085-218501096-20251006-2025OCTDEL28-DE

Date de la convocation : 30 septembre 2025
Séance du Conseil Municipal : 6 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD (sauf à la délibération n°13)- Patrice BOUANCHEAU (sauf aux délibérations 22 à 25) - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET (sauf à la délibération n°2) - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Steven BARTHELEMY - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE – Tanguy SACHOT

Excusés : Fanny GIRARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU
Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Odile PINEAU
Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Angélique RICHARD
Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Tanguy SACHOT

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 aux délibérations 2 et 13
Nombre de conseillers présents : 29
28 aux délibérations 2, 13 et 22 à 25
Nombre de conseillers votants : 33
32 aux délibérations 2 et 22 à 25
31 à la délibération 13

Secrétaire de séance : Tanguy SACHOT

28. CESSIION DE BÂTIMENTS COMMUNAUX SITUÉS GRANDE RUE AU PROFIT DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF) DE LA VENDÉE

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain de l'îlot Saint Jacques et plus particulièrement la phase 2, la Ville des Herbiers va céder à l'Établissement Public Foncier (EPF) de la Vendée un ensemble de bâtiments situés Grande Rue, en vue de leur démolition et de revente auprès du promoteur Bouygues Immobilier des parcelles remises à nu. Le projet de reconstruction consistera en la création de locaux commerciaux et de logements, répartis dans les lots 4 et 5.

Les parcelles concernées par cette cession sont cadastrées section AC numéros 140p (environ 73 m²), 141 (133 m²), 142 (95 m² au total, parcelle à découper), 145p (352 m²), 616 (70 m²), 723 et 724 (256 m²). L'intervention du géomètre permettra de définir une surface globale et précise à céder.

Le prix de cession est fixé à 300 000 euros, tenant compte de l'avis domanial auquel il conviendra d'ajouter les frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

Il est précisé que la signature de l'acte ne pourra se faire que lorsque tous les locaux seront libres de toute occupation.

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur cette cession.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget principal 2025,

Vu la convention de veille et de maîtrise foncière en vue de la restructuration d'un îlot en centre-ville avec l'Établissement Public Foncier de la Vendée et ses avenants,

Vu l'avis du service du Domaine du 07/08/2025,

Vu l'avis de la commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 23 septembre 2025,

Vu le rapport d'Estelle SIAUDEAU,

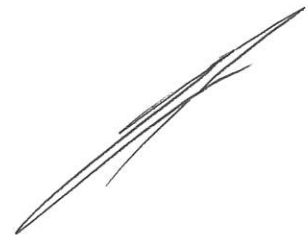
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide de céder à l'Établissement Public Foncier (EPF) de la Vendée les parcelles susnommées sises Grande Rue au prix global de 300 000 €, en sus les frais notariés à la charge des acquéreurs,
- autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- précise que la recette sera imputée au compte 775 du budget principal.

Tanguy SACHOT
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 13 OCT. 2025
Publié électroniquement le : 13 OCT. 2025